



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA VIENNE

Association loi 1901
Siège social : 18 rue de la brouette du Vinaigrier
86000 POITIERS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA VIENNE

Association loi 1901

Siège social : 18 rue de la brouette du Vinaigrier
86000 POITIERS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Vienne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que 43 sur les 269 coopératives scolaires et foyers coopératifs ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;
- en l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 24 janvier 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA VIENNE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	214 162	216 234
Terrains					Report à nouveau	1 296 983	1 503 512
Constructions					Résultat de l'association	-38 062	-197 284
Matériels d'activités	1 900	1 900			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	5 416	5 181	235	551	Total	1 473 083	1 522 462
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés	5 015		5 015	15	Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	12 332	7 081	5 250	566	Provisions pour charges		
					Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 437		2 437	1 050	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	7 395		7 395	2 923	Fournisseurs	6 011	7 182
Comptes courants OCCE	6 630		6 630	3 380	Dettes fiscales et sociales		
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 264		3 264	3 264	Comptes courants OCCE	871	
Trésorerie	1 454 988		1 454 988	1 530 695	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		12 397
Charges constatées d'avance				164	Produits constatés d'avance		
Total	1 474 715		1 474 715	1 541 475	Total	6 881	19 579
TOTAL	1 487 046	7 081	1 479 965	1 542 041	TOTAL	1 479 965	1 542 041

OCCE DE LA VIENNE

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	539 602	514 101
Ventes de produits	594 582	554 543
Prestations de service et animations	204 332	166 689
Subventions d'exploitation	480 187	414 520
Dons et Mécénat	11	
Contributions financières	397 691	291 725
Autres produits	0	170
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	2 216 405	1 941 748
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	378 345	379 032
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 388	105
Autres achats et charges externes	1 772 043	1 599 745
Aides financières	3 640	7 046
Impôts et taxes		
Salaires	1 000	
Charges sociales	279	
Cotisations reversées	31 868	79 365
Autres charges	143	228
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	26 829	45 551
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	2 212 758	2 111 073
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	3 646	-169 325
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	6 783	4 016
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	6 783	4 016
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	6 783	4 016
RESULTAT COURANT (I + II)	10 430	-165 309
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	55 446	65 668
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	55 446	65 668
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	103 938	97 643
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	103 938	97 643
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-48 491	-31 975
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-38 062	-197 284
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	135 135	131 368
Total	135 135	131 368
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	135 135	131 368
Total	135 135	131 368

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA VIENNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 479 964,90 €	1 542 041,25 €
Résultat de l'exercice :	-38 061,56 €	-197 283,69 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	269	274
dont coopératives et foyers agrégés :	268	274
dont coopératives et foyers non agrégés :	1	0
Nombre de coopérateurs :	27 549	27 879
Heures de bénévolat du siège départemental	1 000	700
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 914	4 077
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	135 135 €	131 368 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA VIENNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-38 061,56	}	dont 12 794,72 pour le siège départemental dont -50 856,28 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 264,00	}	dont 3 264,00 pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :		}	dont pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 454 988,39	}	dont 208 861,94 pour le siège départemental dont 1 246 126,45 pour les C.R.F. agrégés, 4 649,73 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	26 828,50	}	dont 316,04 pour le siège correspondant aux amortissements dont 26 512,46 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	2 278 634,50	}	98,93 par C.R.F. agrégé. dont 108 373,06 pour le siège départemental dont 2 170 261,44 pour les C.R.F. agrégés, 8 097,99 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
Total des charges :	2 316 696,06	}	dont 95 578,34 pour le siège départemental dont 2 221 117,72 pour les C.R.F. agrégés, 8 287,75 par C.R.F. agrégés
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			-189,76 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale		
Total	1,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	226	225
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	84%	82%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	267	272
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	27	27
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	267	272
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	5	12
Participants aux séances de formation (estimation)	43	46

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA VIENNE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	214 162	216 234
Terrains					Résultat du siege de l'association	12 795	-2 072
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	1 900	1 900			Total	226 957	214 162
Autres immobilisations corporelles	5 416	5 181	235	551	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	5 015		5 015	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges		
Total	12 332	7 081	5 250	566	Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 437		2 437	1 050	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	7 395		7 395	2 923	Fournisseurs	6 011	7 182
Comptes courants OCCE	6 630		6 630	3 380	Dettes fiscales et sociales		
Autres créances	3 264		3 264	3 264	Comptes courants OCCE	871	
Trésorerie	208 862		208 862	222 395	Autres dettes		12 397
Charges constatées d'avance				164	Produits constatés d'avance		
Total	228 588		228 588	233 175	Total	6 881	19 579
TOTAL	240 920	7 081	233 838	233 741	TOTAL	233 838	233 741

OCCE DE LA VIENNE

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	48 211	47 498
Ventes de produits	12 958	11 409
Prestations de service et animations	19 011	11 458
Subventions d'exploitation	16 200	11 400
Dons et Mécénat	11	
Contributions financières	5 199	4 246
Autres produits	0	170
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	101 590	86 181
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	9 157	6 848
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 388	105
Autres achats et charges externes	50 474	44 434
Aides financières	3 640	7 046
Impôts et taxes		
Salaires	1 000	
Charges sociales	279	
Cotisations reversées	31 957	32 401
Autres charges	143	228
Dotations aux amortissements	316	316
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	95 578	91 378
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	6 011	-5 198
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	6 783	4 016
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	6 783	4 016
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	6 783	4 016
RESULTAT COURANT (I + II)	12 795	-1 182
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		890
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		890
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		-890
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	12 795	-2 072
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	27 500	19 250
Total	27 500	19 250
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	27 500	19 250
Total	27 500	19 250

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août **2023**, qui dégage un excédent de **12 794,72 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie sur l'exercice : elle a eu notamment pour effet l'annulation de plusieurs manifestations et activités pédagogiques prévues.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	2 699,21		799,00	1 900,21
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 297,23		3 214,84	3 082,39
Mobilier de bureau	2 433,05		99,00	2 334,05
Immobilisations en cours				
Total	11 429,49		4 112,84	7 316,65

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Mise au rebut

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 699,21		799,00	1 900,21
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	5 745,94	316,04	3 214,84	2 847,14
Mobilier de bureau	20%	2 433,05		99,00	2 334,05
Total		10 878,20	316,04	4 112,84	7 081,40

2. Immobilisations financières

Parts Crédit Mutuel	15,00
Avance de fonds aux coopératives	5 000,00
	5 015,00

3. Stocks

Fournitures à céder aux coopératives	2 437,35
--------------------------------------	----------

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	7 394,91		7 394,91
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	7 394,91		7 394,91

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale **6 630,00**

6. Autres créances

Subventions à recevoir **3 264,00**

7. Trésorerie

Parts B cm Siège 50 550,00

Crédit Mutuel 124 856,50

Intérêts à recevoir Bons 6 663,05

Intérêts à recevoir Livret bleu 26 779,87

Caisse 12,52

208 861,94

8. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

Néant

3. Provisions

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs 1 982,64

Fournisseurs, factures non parvenues 4 028,04

6 010,68

6. Dettes fiscales et sociales

Néant

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

OCCE 79 **870,80**

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	27 549	28 124
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,59 €	0,54 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	48 210,75	47 810,80
Cotisations versées à la Fédération	31 956,84	32 623,84
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	31 956,84	32 623,84

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		400,00
Subventions conseil départemental	11 800,00	6 500,00
Subventions communes	3 100,00	1 500,00
Autres subventions	1 300,00	3 000,00
Total	16 200,00	11 400,00
Dont versées aux coopératives	-	3 000,00

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE 5 199.17

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops 3 639.85

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Néant

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 700 heures de travail valorisées à 19 250 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes postaux des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le **Crédit Mutuel Enseignant** (convention du 23/06/2004) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés		
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	6 783.43	4 016.24
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts acquis nets après impôts	6 783.43	4 016.24
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%